



Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 085-218501096-20251006-2025OCTDEL17-DE

Date de la convocation : 30 septembre 2025
Séance du Conseil Municipal : 6 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD (sauf à la délibération n°13)- Patrice BOUANCHEAU (sauf aux délibérations 22 à 25) - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET (sauf à la délibération n°2) - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD - Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Karine LOIZEAU - Lilian BOSSARD - Marietta BOONEFAES - Jean-Marie RAUTUREAU - Steven BARTHELEMY - Fabrice ABRAHAM - Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU - Marie-Bernadette RIVIERE - Tanguy SACHOT

Excusés : Fanny GIRARD donne pouvoir à Karine LOIZEAU
Marie-Annick MENANTEAU donne pouvoir à Odile PINEAU
Laurence MARTINEAU donne pouvoir à Angélique RICHARD
Etienne BLANCHARD donne pouvoir à Tanguy SACHOT

Nombre de conseillers en exercice : 33
32 aux délibérations 2 et 13
Nombre de conseillers présents : 29
28 aux délibérations 2, 13 et 22 à 25
Nombre de conseillers votants : 33
32 aux délibérations 2 et 22 à 25
31 à la délibération 13

Secrétaire de séance : Tanguy SACHOT

17. MARCHÉ DE COLLECTE ET TRAITEMENT DE DIVERS DÉCHETS – ACCORD-CADRE AVEC ÉMISSION DE BONS DE COMMANDE – AVENANT N°1 AU LOT 2 – AUTORISATION DE SIGNATURE

Par délibération n°15 du 28 juin 2021, un groupement de commandes pour le marché de collecte et de traitement de divers déchets a été constitué entre la Commune des Herbiers, désignée coordonnateur du groupement de commande chargé de la consultation, et le Centre Communal d'Action Sociale de la commune des Herbiers.

Suite à la mise en œuvre d'une procédure d'appel d'offres ouvert, le lot 2 a été attribué de la façon suivante pour la Ville des Herbiers :

		Minimum annuel	Maximum annuel
Lot 2 : Fermentescibles	Brangeon recyclage	-	8 000,00

Dans le cadre de l'exécution de cet accord-cadre, il est apparu que le montant maximum du marché a été sous-évalué au regard des besoins annuels des services.

Aussi, il est proposé de réajuster le montant maximum de ce lot en l'augmentant de 1 000 € HT. Compte tenu de ce qui précède, le montant du marché du lot 2 est modifié comme suit :

Montant maximum annuel du marché initial:	8 000,00 € HT
Montant de l'avenant :	+ 1 000,00 € HT
Nouveau montant maximum annuel du marché:	9 000,00 € HT

soit une plus-value de 12,5 % par rapport au montant maximum initial du marché.

La Commission d'Appel d'Offres du 22 septembre 2025 a émis un avis favorable à la passation de cet avenant.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment l'article R.2194-7

VU la délibération n°15 du Conseil municipal du 28 juin 2021,

Vu l'avis de la Commission d'appel d'offres du 22 septembre 2025,

Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration Générale, Commerce et centre-ville du 24 septembre 2025

Vu le rapport de Roger BRIAND,

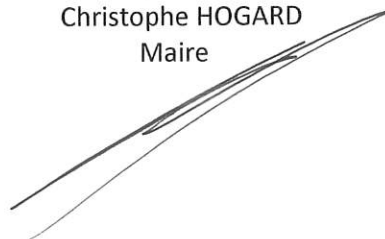
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve le projet d'avenant n°1 au marché de prestations de collecte et de traitement de divers déchets- Accords-cadres mono-attributaire avec émission de bons de commande pour le lot 2 décrit ci-dessus,
- autorise M. le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer ledit avenant ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

Tanguy SACHOT
Secrétaire de séance




Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le :

Publié électroniquement le :

10 OCT. 2025

10 OCT. 2025